

Resa sort totalement du giron de Nethys



Resa sera à l'avenir totalement indépendant de Nethys. Photo News

Le GRD liégeois appartiendra à 75% aux communes et à la Province. Des privés pourront investir pour 25%. Mais pas Nethys.

C'était l'une des recommandations phares de la commission d'enquête Publifin: faire sortir Resa, le gestionnaire de réseau de distribution électrique liégeois, de la galaxie Nethys.

Et donc replacer la société dans le giron public en la mettant en connexion directe avec l'intercommunale Publifin.

Toute la question était de savoir à quelle hauteur communes et province liégeoises seraient partie prenante. Tout dépendrait du décret «GRD» wallon élaboré par le gouvernement.

Pas 100% public

Depuis ce lundi, on sait désormais ce qu'il en sera puisque le gouvernement MR-cdH a avalisé le décret. Au départ, celui-ci voulait que Resa redevienne 100% public. Mais l'Union des Villes et Communes de Wallonie avait mis en garde l'exécutif wallon: si les actionnaires publics étaient propriétaires à 100%, ils devraient aussi supporter tous les investissements à venir sur les réseaux électriques. Il valait mieux, donc, selon l'UVCW, une participation

publique de 75% (plus une action). Et laisser ainsi la possibilité à des partenaires privés de venir investir à ses côtés.

C'est donc cette option qui a été finalement retenue par le ministre de l'Energie, Jean-Luc Crucke. Qui va plus loin par ailleurs que ce qui était prévu dans l'accord de gouvernement (50%). Et qui a solidement balisé la nouvelle structure. Notamment en s'assurant de la séparation réelle des métiers. Autrement dit, des acteurs du secteur (producteurs, fournisseurs d'électricité) ne pourront pas faire partie des actionnaires privés. C'est ainsi que Nethys, de par ses activités dans le secteur électrique (notamment Elicio) sera définitivement coupé de Resa qui dépendra exclusivement de l'intercommunale Publifin.

Il en ira de même au niveau des administrateurs: il ne sera plus question de siéger au Conseil d'administration de Resa tout en siégeant au sein d'un CA d'un producteur ou d'un fournisseur d'électricité. Tous les administrateurs seront indépendants du marché de l'énergie.

Autre nouveauté issue du décret: un GRD (et donc en l'occurrence Resa) devra être un «pure player». En d'autres termes, plus question de se diversifier dans d'autres activités que la gestion de réseau de distribution.

Enfin, pour le gouvernement wallon, les plafonds de salaires décidés dans le code de la démocratie locale pour les patrons de grosses intercommunales, devront également s'appliquer aux managers de GRD. Le boss de Resa ou d'Ores touchera maximum 245 000 euros par an.

Toute cette mutation des GRD devra avoir été accomplie dans un an, exige le gouvernement wallon.